



CONVOCACTION

Date : 14 octobre 2022
Affichée le : 14 octobre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33
Pouvoirs : 1
Absents : 2

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
28 octobre 2022

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR

LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :
31 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BRECH – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absent représenté

Mme Agnès TELLIER Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LEBREC'H

Absents

M. François RAMPON
Mme Virginie GRANTE

Secrétaire de séance : M. Julien DOLFI

Délibération : n° 2022-10-20

OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GEORGES DUHAMEL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'à ce jour, la bibliothèque municipale fonctionne avec un règlement ancien qu'il convient d'actualiser.

Considérant qu'afin d'offrir aux abonnés un service de qualité, le règlement intérieur fixe les droits et devoirs des usagers.

Considérant qu'il sera porté à la connaissance du public par affichage dans ses locaux et sera présenté lors de chaque inscription à tout usager en faisant la demande, car toute personne par le fait de son inscription ou de fréquentation de la bibliothèque municipale, s'engage à se conformer au présent règlement.

Considérant que le personnel, sous l'autorité de la responsable de la bibliothèque, est chargé de le faire appliquer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le règlement intérieur de la bibliothèque municipale ci-annexé.
- **annule** le règlement intérieur établi précédemment.

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221021-2022-10-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI